



PAR COURRIEL

Rimouski, le 10 mai 2022

Madame Isabelle Nault
Directrice de l'évaluation environnementale
des projets hybrides
Ministère de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
isabelle.nault@environnement.gouv.qc.ca

**Objet : Modification du décret 749-2018
Réponses concernant le Programme décennal de dragage
d'entretien du chenal de la Grande Entrée sur le territoire des
municipalités de Grosse-Île et des Îles-de-la-Madeleine, Mines
Seleine - division de Sel Windsor Ltée (Dossier 3211-02-298)**

Madame,

Afin de donner suite à votre lettre du 5 mai dernier, vous trouverez ci-dessous les réponses à vos questions portant sur les modifications apportées au projet mentionné en objet.

Question 1 : Dans le cadre de sa démarche d'information et de consultation des citoyens des Îles-de-la-Madeleine, l'initiateur mentionne, à la page 4 section 2 *Consultation* de la demande de modification de décret, que le MTQ a fait une présentation publique en mars 2022 aux Îles-de-la-Madeleine. L'initiateur doit préciser et détailler :

a) Le sujet et les divers aspects abordés lors de la présentation;

Réponse : Le 18 septembre 2019, le ministère des Transports du Québec (MTQ) a été invité par le Comité interministériel sur l'érosion des berges découlant de la Conférence administrative régionale des Îles-de-la-Madeleine à une rencontre d'information s'adressant aux membres de la Commission permanente sur l'érosion des berges de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (CMIM) afin de présenter les projets du MTQ en lien avec l'érosion ainsi que les impacts de l'ouragan Dorian. Lors de cette rencontre regroupant plusieurs représentants de différents ministères et organismes locaux, il a été proposé que cette information ainsi que celles d'autres acteurs puissent être présentée au grand public.

... 2

Le 4 février 2020, une séance d'information publique sur l'érosion des berges a donc été tenue afin que chaque intervenant présente les sujets suivants :

- Renforcement du réseau routier contre l'érosion (MTQ);
- Hydro-Québec et les changements climatiques aux Îles-de-la-Madeleine;
- Loi sur la qualité de l'environnement pour les projets d'érosion par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);
- Soutien offert par le ministère de la Sécurité publique ainsi que le Cadre pour la prévention des sinistres (CPS);
- Résumé des travaux réalisés et à faire en lien avec l'érosion pour la CMIM.

Après les présentations, les gens étaient invités à poser leurs questions dans les différents kiosques mis à leur disposition.

Le 9 mars 2022, le MTQ a été invité à participer à une présentation publique organisée par la CMIM. La présentation avait pour but de maintenir ces activités d'information auprès de la population. Pour le MTQ, il s'agissait principalement d'informer sur les intentions du Ministère en regard des interventions de protection sur la route 199. Les interventions et investissements réalisées et à venir dans les prochains mois ont été expliquées. Parmi les trois chantiers principaux, la recharge de plage massive à Pointe-aux-Loups a été détaillée : l'approvisionnement en sable par le biais des opérations de dragage, la solution retenue d'acheminement des sables vers le milieu terrestre comprenant la mise en place de conduites et l'entreposage temporaire des matériaux, et finalement, l'ouvrage de recharge massive.

L'activité est disponible en ligne à l'adresse suivante : https://www.facebook.com/watch/live/?ref=watch_permalink&v=741350940115009

- b) La participation à cette présentation en indiquant les communautés ou organismes qui étaient présents ainsi que le nombre de participants à cette présentation;

Réponse : Comme la présentation a été offerte conjointement avec la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et le Bureau régionale de coordination gouvernementale, et ce, de façon hybride (en présentielle et virtuelle), il est impossible de quantifier le nombre de participants particulièrement intéressés aux activités du MTQ.

Par contre, nous savons qu'il y a eu environ 1 400 visionnements en ligne et environ 50 personnes en salle. Parmi les participants connus, étaient présents des citoyens, des travailleurs, des organismes locaux, des organismes gouvernementaux et des journalistes. Ces derniers ont augmenté le rayonnement de l'activité par la publication d'articles destinés au grand public :

- [Les grands moyens pour protéger les berges des Îles-de-la-Madeleine | TVA Nouvelles](#)
- [Îles-de-la-Madeleine: les grands moyens pour protéger les berges | JDQ \(journaldequebec.com\)](#)
- [Plus de 50 M\\$ investis pour contrer l'érosion des îles de la Madeleine depuis 2018 | Radio-Canada.ca](#)

- c) Les préoccupations exprimées lors de cette rencontre qui sont en lien avec cette présente demande de modification et, le cas échéant, comment elles ont été répondues ou seront intégrées au projet.

Réponse :

Quelques questionnements ont été soulevés pendant la séance, tant à l'oral que par écrit. Elles ont été répondues sur le champ dans la mesure du possible. Elles concernaient principalement les sites où une solution d'enrochement avait été retenue (les effets de bout notamment, des demandes d'expertise pour les propriétaires de résidences), les études qui soutiennent le choix des méthodes retenues, des propositions sur les choix présentés (accompagner la recharge de plage d'épis, maintenir un ponceau d'équilibre dans la jetée). Aucune préoccupation n'a été soulevé en lien avec la présente demande de modification de décret outre un engagement que le MTQ considérera à l'avenir la proximité des résidences et des puits d'eau potable dans le choix des sites d'entreposage des matériaux. Cet enjeu a été amené de façon plus générale que spécifiquement pour le projet de dragage et de recharge.

À cet effet, le MTQ a pris soin de sélectionner un site d'entreposage permanent des sables de dragage à proximité des opérations industrielles et éloigné des résidences (à plus de 2,5 km à vol d'oiseau). Le caractère permanent du site concentrera les activités, années après années, minimisant le nombre de milieux affectés et les risques d'occasionner du dérangement.

De façon générale, le MTQ a reçu des échos positifs par rapport à comment il a pris en charge la problématique d'érosion aux Îles-de-la-Madeleine à la suite de ces importants événements de tempêtes. La population nous partage un sentiment de confiance à l'égard des actions qui sont mises de l'avant et apprécie que le MTQ souhaite innover et ajouter une composante plus durable à nos projets. La valorisation des sables de dragage est très bien perçue et les gens l'associe à une approche plus éco-responsable. Des questionnements sont quand même présents concernant le rapport coûts-bénéfices de cette approche. Le suivi des projets à venir permettra de mieux documenter cet aspect.

Pour les questions laissées en suspens, il était suggéré d'être transmises par courriel. Après validations, aucun commentaire ou question n'a été adressé.

Question 2 : Préalablement aux travaux de dragage, une caractérisation physicochimique *in situ* des sédiments à draguer doit être effectuée afin de déterminer la nature et la qualité des sédiments qui seront dragués et d'assurer une gestion adéquate de ceux-ci en conformité des critères adoptés par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

De plus, puisque la fréquence des dragages sera augmentée et qu'il est prévu de procéder à des travaux à chaque année, l'initiateur devra préciser comment il entend effectuer cette caractérisation des sédiments afin qu'elle soit jugée valable par ECCC et le MELCC pour les travaux à effectuer annuellement.

Réponse : *Pour le secteur du chenal où Sel Windsor sera le seul à intervenir (secteur dragué aux deux ans), celui-ci pourra poursuivre sa caractérisation comme par le passé. La caractérisation pourra avoir lieu l'année précédent leurs activités de dragage (préférentiellement à l'automne) étant donné qu'il n'y a pas de dragage possible sur une base annuelle dans ce secteur. Pour le secteur du chenal dragué par le Ministère et Sel Windsor (secteur possiblement dragué chaque année), le Ministère fera une caractérisation du secteur au printemps des années impaires. Cette caractérisation sera valable pour les interventions de la même année par le Ministère et pour les travaux de Sel Windsor de l'année suivante. Pour le Ministère, le dépôt des résultats de cette caractérisation sera indiqué en condition de l'autorisation ministérielle. Cette condition exigera que les résultats de la caractérisation soient déposés au MELCC avant le début des travaux dans ce secteur.*

Ceci permettra au Ministère d'éviter de mettre en dépôt des sables qui seraient contaminés. Dans cette éventualité, les sables contaminés seront dragués l'année suivante lors des travaux d'entretien du chenal par Sel Windsor et disposés au site d'immersion en mer. Pour que la demande d'autorisation ministérielle soit jugée complète et en permettre l'analyse, la caractérisation la plus récente de ce secteur pourra être jointe au document d'appui à la demande. Pour Sel Windsor, les résultats de cette caractérisation seront disponibles pour le dépôt de leur demande d'autorisation ministérielle et aucune condition ne sera exigée à ce sujet lors de l'émission de leur autorisation.

Pour la mise en œuvre de cette approche pour les prochaines années, il est envisagé que les données de caractérisation fournies par Sel Windsor pour leur travaux prévus en 2022 soient satisfaisantes et pourront être utilisées pour le traitement de la demande d'autorisation ministérielle du MTQ pour les travaux prévus en 2023. Le MTQ se chargera de faire une caractérisation des sédiments au printemps 2023 afin de répondre à la condition qui exigera de la déposer au MELCC avant le début des travaux et ces données pourront être utilisées par Sel Windsor pour leurs travaux en 2024.

À noter que le relevé bathymétrique le plus récent sera également joint aux différentes demandes d'autorisation ministérielle. Les relevés bathymétriques post-travaux pourront être transmis au MELCC sur demande.

Pour toute information additionnelle, vous pouvez joindre monsieur Jonathan Côté, de la Direction générale du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine du ministère des Transports, à l'adresse courriel suivante : jonathan.cote@transportsgouv.qc.ca.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations les meilleures.



Original signé électroniquement. Le récepteur ne peut pas voir le contenu de ce message.

Yves Berger,
Directeur général du Bas-Saint-Laurent–
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine
Ministère des Transports du Québec



Jean Baptiste Dromer (May 10, 2022 21:20 EDT)

Jean-Baptiste Dromer,
Directeur général – Mines Seleine
Sel Windsor Ltée

YB/JC/as